
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 26 janvier 2017
17 h**

**Séance tenue le jeudi 26 janvier 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, M. Mitchell Brownstein, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Manon Gauthier, Mme Jane Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Beny Masella, Mme Karen Messier, à titre de représentante du maire de la Ville de Beaconsfield, M. Lionel Perez, M. Peter Prassas, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Peter F. Trent, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. William Steinberg

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Edward Janiszewski et M. Morris Trudeau

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bruce Walker	M. Russell Copeman (M. Réal Ménard)	Fréquence des collectes des déchets résidentiels sur le territoire de l'agglomération de Montréal Dépôt de documents

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 03.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 à 3.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG17 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 décembre 2016 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 janvier 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG17 0003

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 décembre 2016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 décembre 2016 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 janvier 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole de l'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 28 novembre au 31 décembre 2016.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 28 novembre au 31 décembre 2016.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 28 novembre au 31 décembre 2016.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG17 0004

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2016 »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2016 », et le conseil en prend acte.

06.01

CG17 0005

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « L'avenir du secteur manufacturier à Montréal »

Monsieur Michel Gibson dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « L'avenir du secteur manufacturier à Montréal », et le conseil en prend acte.

06.02

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le document suivant :

7.01 - Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CG16 0335

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

15 - Déclaration

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration »

Aucune déclaration n'est présentée.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0006

Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 514 800 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1275-AE-16 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0011;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise aux normes d'une chambre de peinture à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 514 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1275-AE-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1167526001

CG17 0007

Accorder un contrat de services professionnels à ABM United Kingdom Limited pour l'acquisition, la paramétrisation et la maintenance d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération - Dépense totale de 950 304 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14793 (2 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 138 500 \$ au net à compter de 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0015;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 950 304 \$, taxes incluses, pour l'acquisition, la paramétrisation et la maintenance d'un système informatique pour les besoins de sécurité de l'agglomération comprenant la contingence, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à la firme ABM United Kingdom Limited, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 893 339,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-4793 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 138 500 \$ au net à compter de 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166221001

CG17 0008

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Lemay CO inc. et Les Services experts inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15547 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0014;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en architecture de paysage sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR);
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Lemay CO inc. et Les Services Exp inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 2 084 649,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15547 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SGPVMR, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1166316012

CG17 0009

Accorder un soutien financier annuel de 569 700 \$, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1^{er} janvier 2018, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, pour une somme totale de 1 154 212,20 \$, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0016;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 569 700 \$, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1^{er} janvier 2018, pour un total de 1 154 212,20 \$, taxes incluses, réparti comme suit : 419 700 \$ en 2017 et 430 612,20 \$ en 2018 à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, et de 150 000 \$ en 2017 et 153 900 \$ en 2018 à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre les organismes;
- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec, Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, «et la Ville de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire 2018 relativement à l'indexation de 2,6 % prévu à l'entente pour l'année 2018.

- 4 - de mandater le Service de sécurité incendie de Montréal à gérer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1161887002

CG17 0010

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pieds carrés, à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0020;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les tours 500 St-Jacques inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2017, des espaces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 500, rue Saint-Jacques, d'une superficie d'environ 5 478,24 pieds carrés, à des fins de Maison des régions, pour un loyer total de 1 641 500,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 2 - d'autoriser une dépense de 703 647 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement, les aménagements spécifiques de la maison des régions et les contingences payables à Les tours 500 St-Jacques inc. ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 333 427,50 \$, taxes incluses, en incidences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1164069018

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0011

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet de Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal, à la suite de l'appel de projet PRAM-Est Automne 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0023;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale de 63 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le projet de *Revitalisation du système alimentaire dans l'Est de Montréal*, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1166352005

CG17 0012

Accorder des contrats d'exclusivité à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois - Appel d'offres 15-14809 (7 soum.)

Le maire Beny Masella déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0038;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'accorder trois contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une durée de deux ans, aux firmes ci-après mentionnées pour les objets inscrits en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14809;

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| - Remorquage Burstall Conrad inc. | Contrat 2 – secteur Ouest |
| - Remorquage Longueuil inc. | Contrat 3 – secteur Sud |
| - Remorquage Météor inc. | Contrat 4 – secteur Nord |

Adopté à l'unanimité.

20.07 1162442001

CG17 0013

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame - Dépense totale de 9 547 036,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 290101 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0040;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 547 036,72 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 846 846 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 290101 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.08 1167231057

CG17 0014

Accorder un soutien financier non récurrent de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice / Approuver un projet de protocole d'entente à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0047;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 17 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1161213005

CG17 0015

Autoriser une dépense maximale de 277 773,85 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet préliminaire des infrastructures ferroviaires dans son emprise

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0050;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 277 773,85 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) pour réaliser une étude de faisabilité et d'avant-projet des infrastructures ferroviaires dans son emprise, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish;
- 2 - d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'autorisation budgétaire jointe au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1166618001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0016

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec COFOMO inc. (Entente 1 de 10 942 124,76 \$, Entente 2 de 10 346 094,36 \$), SYSTEMATIX Technologies de l'information inc. (Entente 6 de 6 447 062,16 \$) et DIGITAL STATE Solutions inc. (Entente 4 de 993 384 \$) toutes ces sommes taxes incluses, pour une période de trente mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 16-15486 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0043;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure quatre ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de ressources d'appoint en support au développement des solutions numériques au Service des technologies de l'information;
- 3 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15486 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Description	Montant
COFOMO inc.	Lot 1 - Ressources générales en TI	10 942 124,76 \$
COFOMO inc.	Lot 2- Ressources en architecture, sécurité et gestion de projets	10 346 094,36 \$
DIGITAL STATE solutions inc.	Lot 4 - Ressources spécialisées technologies OroBAP et CAMUNDA	993 384,00 \$
SYSTEMATIX Technologies de l'information inc.	Lot 6 - Ressources spécialisées en contenus Web	6 447 062,16 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1160149003

CG17 0017

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Technologies Pure Canada pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-15666 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0046;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Technologies Pure Canada, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint de type AWWA C-301, pour une somme maximale de 3 461 572,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15666 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.12 1160298004

CG17 0018

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Loïselle inc. pour la réalisation de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214721 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0042;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth, dans le cadre du projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 734 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214721;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1161009013

CG17 0019

Accorder une avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$ à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 janvier 2017 par sa résolution CE17 0053;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder une avance de fonds de 700 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, sur la somme de 6,3 M\$ prévue à l'entente en préparation, à même le budget du Service du développement économique;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et Concertation régionale de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de cette avance de fonds.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1170191001

CG17 0020

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

Ce projet de règlement intègre les modifications proposées par le Bureau du contrôleur général pour tenir compte de l'expérience d'application du Code de conduite des employés depuis son entrée en vigueur ainsi que des suggestions et commentaires recueillis auprès des employés et gestionnaires dans le cadre d'un sondage effectué en mars 2016.

41.01 1163088002

CG17 0021

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1166717002

CG17 0022

Avis de motion - Règlement abrogeant le Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés (RCG 15-018)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés (RCG 15-018) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1162725002

CG17 0023

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1162748003

CG17 0024

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1167215001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0025

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 \$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 \$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2000;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 \$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du Bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1160776001

Règlement RCG 17-001

CG17 0026

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2001;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1163334023

Règlement RCG 17-002

CG17 0027

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2002;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 605 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1163334024

Règlement RCG 17-003

CG17 0028

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2003;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1163334025

Règlement RCG 17-004

CG17 0029

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1990;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1165929005

Règlement RCG 17-005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG17 0030

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 1995;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental St-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1160504011

Règlement RCG 17-006

CG17 0031

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur les lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur les lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016, par sa résolution CE16 2081;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur les lots 1 851 332, 2 296 296 à 2 296 298 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1160607008

Règlement RCG 17-007

CG17 0032

Adoption - Règlement autorisant emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016, par sa résolution CE16 2086;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1167464001

Règlement RCG 17-008

CG17 0033

Adoption - Règlement modifiant le règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016, par sa résolution CE16 2090;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1166807003

Règlement RCG 15-002-1

CG17 0034

Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2017 par sa résolution CE17 0028;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de nommer, pour une période de deux ans à compter du 29 janvier 2017, les personnes suivantes à titre de membres du Comité technique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002):

Membres provenant de la Ville de Montréal:

- M. Hervé Logé, président du comité, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau;
- M. Alain Dufresne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Patrice Langevin, surintendant, Direction de l'épuration des eaux usées, Service de l'eau;
- Mme Christianne Cyrenne, chef de division, Direction des travaux publics, arrondissement de LaSalle;
- M. Daniel Turcot, chef de division, Direction de l'eau potable, Service de l'eau.

Membres provenant des municipalités liées:

- Mme Ava L. Couch, directrice générale, Ville de Mont-Royal;
- M. Carl Minville, directeur des travaux publics, Ville de Dorval;
- M. Charles Senekal, directeur, Service de l'ingénierie et de l'urbanisme, Ville de Côte-Saint-Luc;
- M. Daniel Verner, chef de division, Ingénierie, Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1165075004

À 17 h 21, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Benoit Dorais
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et des résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire